
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 26 mai 2016 à 18h30,
au siège de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Renaud BERETTI
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Départ après la 8 ^{ème} délibération
6	AIX LES BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
7	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
8	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
9	AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10	AIX LES BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 12 ^{ème} délibération
12	AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
13	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
17	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Gilles LAURENT	
22	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
23	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
26	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
27	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
28	MOUXY	T	Nicolas MARC	
29	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
30	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
31	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
32	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN
33	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
34	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
35	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ	
36	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN	Départ après la 8 ^{ème} délibération
37	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
38	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS	Renaud BERETTI
AIX LES BAINS	Marie-Pierre MONTORO
AIX LES BAINS	Jean-Jacques MOLLIE
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS
BRISON SAINT INNOCENT	Florence DUNOYER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
GRESY SUR AIX	Colette GILLET

MERY
TRESSERVE

Nathalie FONTAINE
Annie MOULIN

Autres présents non votants :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1/ Michel GOUDOUNEIX | Directeur Général des Services |
| 2/ Martine REVOL | Directrice de cabinet |
| 3/ Estelle COSTA de BEAUREGARD | Responsable juridique |

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 19 mai 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 174 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (38 titulaires), et 48 votants.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

URBANISME

Modalités de la mise à disposition dans la perspective de la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de GRÉSY-SUR-AIX

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 6 avril 2006, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grésy-sur-Aix a été approuvé. Ce PLU a fait l'objet depuis de quatre modifications, d'une révision simplifiée et d'une modification simplifiée.

La commune de Grésy-sur-Aix a demandé le 4 mai 2016 à Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget compétente en matière de documents d'urbanisme, de faire évoluer son PLU pour supprimer deux emplacements réservés et d'enclencher la procédure nécessaire.

Pour faire évoluer le PLU de Grésy-sur-Aix afin de supprimer deux emplacements réservés, il convient d'engager une procédure de modification simplifiée.

Pour mettre en œuvre cette procédure de modification simplifiée, il est rappelé en premier lieu que l'article L. 145-47 du Code de l'Urbanisme impose à Grand Lac, compétente en matière de PLU, de délibérer sur les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée.

Il est rappelé également qu'à l'issue de cette mise à disposition (1 mois minimum), le bilan de la mise à disposition sera présenté devant l'Assemblée de Communauté qui en délibérera.

Le projet de modification simplifiée n°2, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations éventuelles, sera alors approuvé par l'Assemblée de Communauté et tenu à disposition du public.

Objectifs poursuivis :

L'objet de cette modification simplifiée N°2 est uniquement de permettre la suppression de deux emplacements réservés. Il s'agit des emplacements réservés n°44 pour construction d'un merlon anti-bruit et n°45 pour réalisation d'un cheminement piétons-cycles. Ces projets ne sont plus d'actualité et ces emplacements réservés au bénéfice de la commune de Grésy-sur-Aix sont de fait sans objet.

Modalités de mise à disposition :

Il est proposé de retenir, au titre de la mise à disposition, les modalités suivantes :

- information du public par voie d'affichage (en mairie et au siège de Grand Lac)
- publication d'un avis dans la presse et sur le site internet de Grand Lac et de la commune
- mise à disposition permanente d'un cahier de mise à disposition accompagné d'une notice explicative (projet de modification, exposé des motifs et avis émis le cas échéant) au siège de Grand Lac ainsi qu'en mairie de Grésy-sur-Aix **du 16.06.2016 au 16.07.2016 inclus.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et L 153- 47 du code de l'urbanisme ;
VU le PLU de Grésy-sur-Aix approuvé le 06.04.2006, modifié les 11.02.2008, 28.10.2009, 19.01.2011 (modification simplifiée), 08.02.2012, 25.06.2015, et révisé le 12.06.2013 (révision simplifiée) ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- DÉCIDE la mise en œuvre de la mise à disposition selon les modalités définies ci-dessus dans la perspective de l'engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Grésy-sur-Aix pour permettre la suppression des emplacements réservés N° 44 et N°45

Mesures de publicité :

Elle fera l'objet d'un affichage en mairie de Grésy-sur-Aix et au siège de Grand Lac durant un mois, d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département : LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ et d'une publication au recueil des actes administratifs de Grand Lac.

Notification :

La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet de Savoie
- Monsieur le Maire de Grésy-sur-Aix

Caractère exécutoire de la délibération :

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Aix-les-Bains, le 26 mai 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 36
- Votants : 46
- Pour : 46
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc : 0





M. le Président
CALB
1500 bd Lopic
BP 610
73106 AIX-LES-BAINS Cedex

Grésy-sur-Aix, le 4 mai 2016

Auteur : Pierre-François VERDIER
Ref : PFV/2016/

Objet : demande de levée d'emplacements réservés

Monsieur le Président,

La Commune de Grésy-sur-Aix a inscrit lors de la dernière révision de son PLU deux réserves sur les emplacements n°44 pour construction d'un merlon anti-bruit et n°45 pour réalisation d'un cheminement piétons-cycles.

Ces projets ne sont plus d'actualité, et ces emplacements réservés de fait sans objet.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la levée des réserves correspondantes sur le PLU dont vous avez la charge.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Robert CLERC



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modalités de la mise à disposition dans la perspective de la mise en oeuvre de la procédure de modification simplifiée 2 du PLU de la commune de Grésy-sur-Aix

Date de transmission de l'acte : 30/05/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 30/05/2016

Numéro de l'acte : d1413 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160526-d1413-DE

Date de décision : 26/05/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme